

3.1 QUESTIONS DIRECTRICES ET CONSEILS

AFFINER, SÉLECTIONNER ET HIÉRARCHISER LES STRATÉGIES D'EPE ET ÉLABORER LES ACTIVITÉS CORRESPONDANTES

Questions directrices visant à affiner les stratégies d'éducation de la petite enfance (EPE)

Pour chaque stratégie d'EPE en cours d'élaboration, réfléchissez et répondez aux questions ci-dessous afin d'affiner la stratégie et de garantir sa solidité.

Les stratégies doivent répondre aux problématiques sous-jacentes du sous-secteur de l'EPE et à leurs causes profondes, et indiquer la direction à suivre pour atteindre les grands objectifs et priorités fixés en matière d'EPE. L'annexe ci-après présente des exemples de stratégies et décrit leurs liens avec les causes profondes des problématiques du sous-secteur et les objectifs fixés en matière d'EPE.

1. La stratégie est-elle à la fois globale et mesurable ?

En d'autres termes, la stratégie peut-elle être mesurée par un changement concret (produit élaboré, nombre de bénéficiaires, réaffectation du budget consacré à l'EPE, etc.) ? Par exemple, la stratégie consistant à « plaider pour une augmentation budgétaire à l'appui de la mise en œuvre du programme scolaire » peut être mesurée en déterminant l'augmentation du budget alloué au sous-secteur de l'EPE.

2. La stratégie répond-elle de manière appropriée à une ou plusieurs problématiques sous-jacentes à l'EPE (c'est-à-dire la/les cause[s] profonde[s] à l'origine d'une difficulté ou d'un enjeu dans le sous-secteur)¹ et établit-elle un lien avec les grands objectifs et priorités fixés en matière d'EPE ?

Cette question renvoie à l'approche du cadre logique en vue de clarifier les liens de causalité entre la problématique sous-jacente identifiée et la mesure proposée. Dans un premier temps, nous vous conseillons de consulter le cadre conceptuel Construire pour durer (section 1) et l'outil d'analyse du sous-secteur de l'enseignement préprimaire (section 2) pour vous familiariser de manière globale avec les problématiques sous-jacentes à l'EPE en examinant les fonctions essentielles et l'environnement favorable du sous-secteur². Vous pourrez ainsi vous assurer que vos stratégies d'EPE répondent de manière exhaustive aux principaux enjeux concernant l'accessibilité, l'équité (notamment les questions de genre et l'inclusion) et la qualité de l'EPE.

3. La stratégie peut-elle être combinée à une autre stratégie afin d'optimiser les résultats ?

En d'autres termes, si deux stratégies semblent répondre à une même problématique sous-jacente, est-il possible de les combiner ? Par exemple : association d'une stratégie visant à favoriser la mise en œuvre du programme scolaire grâce à la formation continue des enseignants dans ce domaine et d'une stratégie destinée à promouvoir le perfectionnement du personnel par le renforcement des programmes de formation initiale et continue.

4. La stratégie est-elle assez claire pour indiquer la direction à suivre en vue d'atteindre les objectifs et priorités fixés en matière d'EPE ?

S'agit-il d'une stratégie prospective suffisamment précise pour permettre l'atteinte des objectifs et des priorités fixés en matière d'EPE ? Par exemple, une stratégie consistant à « former les enseignants » est trop générale et manque de précision pour obtenir les effets escomptés. En revanche, une stratégie visant à « renforcer les programmes de formation continue en mettant l'accent sur la pédagogie fondée sur le jeu » est claire, comporte une dimension prospective et fournit des indications sur les aspects à améliorer dans la formation des enseignants.

¹ Il est question ici des problématiques sous-jacentes auxquelles la stratégie entend répondre. Afin d'identifier les problématiques sous-jacentes au sous-secteur de l'EPE, veuillez vous référer à l'outil « 2.2 – Outil d'analyse du sous-secteur de l'enseignement préprimaire ».

² Les fonctions essentielles du sous-secteur de l'EPE sont les suivantes : 1) planification et budgétisation ; 2) mise en œuvre du programme scolaire ; 3) perfectionnement du personnel ; 4) participation des familles et des communautés ; et 5) assurance qualité. L'environnement favorable du sous-secteur de l'EPE se compose de quatre facteurs : 1) rôle directeur des autorités ministérielles ; 2) politiques et législation ; 3) financement ; et 4) demande du public

5. La stratégie s'appuie-t-elle sur des interventions ou des initiatives pertinentes en cours de déploiement ou d'élaboration ?

Par exemple, si des efforts sont actuellement déployés en vue de développer et de mettre à l'essai des outils de formation améliorés à destination des enseignants, la stratégie visant à remédier à l'insuffisance des résultats du personnel de l'EPE pourrait s'appuyer sur cette initiative et la déployer à plus grande échelle. Il convient également de relier les stratégies en matière d'EPE avec les actions menées dans les domaines de la santé, de la nutrition et du développement économique afin d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants.

6. Le cas échéant, la stratégie est-elle suffisamment exhaustive pour couvrir la population cible et les zones géographiques concernées en tenant compte des considérations liées à l'équité ?

Par exemple, la stratégie visant à « former et certifier tous les enseignants de maternelle du pays » couvre la population cible (c'est-à-dire tous les enseignants de maternelle) et les zones géographiques (c'est-à-dire tout le pays) où qu'elles se trouvent. Autre exemple : une stratégie consistant à « offrir aux élèves de l'enseignement préscolaire des zones rurales et défavorisées différentes modalités selon qu'ils sont trop âgés, dans la bonne tranche d'âge ou non scolarisés », qui atteint et différencie les populations ciblées (les élèves de l'enseignement préscolaire trop âgés ou non scolarisés) et couvre les zones géographiques de façon équitable (zones rurales et défavorisées).

7. La stratégie est-elle cohérente avec les stratégies de développement existantes à l'échelle nationale et sectorielle ?

Annexe aux questions directrices visant à affiner les stratégies d'EPE

Voici des exemples de stratégies destinées à répondre aux problématiques sous-jacentes et à leurs causes profondes en vue d'atteindre les objectifs et priorités fixés en matière d'EPE.

Problème	Objectif
Faible taux de préparation à la scolarité	Augmentation du taux de préparation à la scolarité
Causes profondes : <ol style="list-style-type: none"> 70 % des enseignants ne sont pas formés. 20 % des enseignants sont mal formés. Les supports pédagogiques ne sont pas alignés sur les programmes scolaires. Le nombre de programmes de formation est insuffisant et les capacités des formateurs sont limitées. 	Stratégies proposées : <ol style="list-style-type: none"> Fournir une formation ciblée aux enseignants de l'EPE non formés en mettant l'accent sur les compétences pratiques. Examiner et renforcer les programmes existants de formation initiale et continue en collaboration avec les instituts de formation compétents. Fournir des supports d'enseignement et d'apprentissage adapté au niveau de développement des enfants, alignés sur les programmes scolaires et participant à leur mise en œuvre. Augmenter le nombre de programmes de formation des enseignants (dans l'enseignement supérieur ou dans des établissements spécialisés) et renforcer les capacités des instituts de formation existants.
Problème Plusieurs programmes scolaires d'EPE sont appliqués par différents prestataires de services au niveau national	Objectif Assurer une EPE équitable, pertinente et de qualité permettant l'acquisition des connaissances, compétences et valeurs nécessaires pour répondre aux différents besoins des jeunes élèves
Causes profondes : <ol style="list-style-type: none"> Le programme scolaire d'EPE n'est pas obligatoire ni encadré. Les connaissances des enseignants ne leur permettent pas de concevoir des séquences pédagogiques afin de mettre en application le programme scolaire. Les enseignants manquent de ressources pour les guider dans la mise en œuvre du programme scolaire. 	Stratégies proposées : <ol style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre pédagogique complet sur l'EPE (vision, objectifs, normes, principes, etc.). Publier des directives stratégiques (ou d'autres documents réglementaires pertinents) rendant obligatoire un cadre pédagogique national. Renforcer les capacités des enseignants en matière de mise en application du programme scolaire, notamment en leur fournissant les supports d'enseignement et d'apprentissage nécessaire (guides de l'enseignant, etc.). Contrôler régulièrement la bonne mise en œuvre du programme scolaire par les différents prestataires de services.

Conseils, questions directrices et modèle permettant de sélectionner et de hiérarchiser les stratégies d'EPE

Après avoir examiné et affiné vos stratégies en matière d'EPE, il est important de sélectionner et de définir celles à inclure en priorité dans le plan sectoriel d'éducation car il est peu probable que celui-ci puisse résoudre tous les problèmes identifiés.

Les conseils et questions directrices de cette section vous aideront à sélectionner puis hiérarchiser les stratégies d'EPE à inclure dans le plan sectoriel d'éducation. Vous trouverez également ci-après un tableau qui vous permettra de consigner les réflexions issues de vos réponses aux questions directrices et aux conseils fournis dans le présent document.

Conseils pour sélectionner et hiérarchiser les stratégies d'EPE



Conseil n° 1 : Commencez par consulter la [section 2.3 du module 4 du MOOC³](#) (portant sur la sélection des politiques prioritaires) afin d'obtenir des indications sur les éléments à prendre en compte pour positionner les stratégies d'EPE dans le cadre de la vision et des enjeux du secteur de l'éducation. Cette étape initiale permet d'effectuer une **première hiérarchisation, de procéder à des arbitrages et d'aligner les stratégies d'EPE sur les priorités du secteur de l'éducation**. Vous pourrez ensuite vous reporter aux questions directrices ci-dessous afin d'approfondir votre réflexion et de définir les stratégies d'EPE prioritaires.



Conseil n° 2 : Rappelez-vous que le processus d'établissement des priorités doit prendre en compte **la portée, l'impact, les capacités et les ressources disponibles⁴**.

- Idéalement, la priorité doit être accordée aux stratégies à fort impact et de large portée.
- Réfléchissez aux **résultats qui peuvent être raisonnablement atteints compte tenu des capacités et des ressources disponibles ou prévues afin de maximiser la portée et l'impact obtenus**. Par exemple, la stratégie permet-elle d'optimiser les ressources disponibles pour obtenir des résultats à fort impact contribuant à la réalisation de la vision ou de l'objectif souhaité ?
- Parfois, lorsqu'une stratégie revêt une importance fondamentale et génère un fort impact mais nécessite des efforts, des capacités ou des ressources considérables qui ne sont pas encore disponibles, celle-ci doit tout de même être considérée comme prioritaire. Par exemple, une stratégie consistant à « réviser le programme scolaire préprimaire pour s'assurer qu'il est adapté au niveau de développement des élèves, fondé sur le jeu et axé sur les enfants » nécessitera probablement des capacités et des ressources importantes ; or, même si celles-ci sont limitées, cette stratégie doit constituer une priorité car elle aura un impact sur la qualité et l'efficacité de l'EPE.
- Il est également possible d'évaluer plus en détail les capacités et les ressources supplémentaires qui seront nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie afin de déterminer si ces dernières doivent être prises en compte dans le plan sectoriel d'éducation et le plan opérationnel (dans le cadre d'une stratégie distincte assortie d'activités axées sur le renforcement de capacités ou la mobilisation de ressources).
- Le modèle ci-après présente deux exemples de stratégies « hautement prioritaires » et fournit des indications pour analyser la portée, l'impact, les capacités et les ressources disponibles ainsi que les facteurs et les éléments de justification.



Conseil n° 3 : Si plusieurs stratégies d'importance égale ont été définies, il convient de tenir compte des capacités disponibles (ressources humaines et financières nécessaires et disponibles) et du degré d'urgence desdites stratégies.

³ Cet aspect fait l'objet d'un cours dans le module 4 du MOOC intitulé *Intégrer l'éducation de la petite enfance dans la planification du secteur de l'éducation*. Le module 4 porte sur les politiques, les programmes, le calcul des coûts et le financement de l'enseignement préprimaire.

⁴ Les principaux éléments à prendre en compte concernant la portée, l'impact et les capacités et ressources disponibles sont indiqués ci-dessous dans la section intitulée « Questions directrices permettant de sélectionner et de hiérarchiser les stratégies d'EPE ».



Conseil n° 4 : Examinez vos stratégies au regard des **fonctions essentielles du sous-secteur de l'EPE**⁵ (ou selon tout autre type de catégorisation choisi) ; cette démarche peut mettre en évidence des stratégies qui ont une portée plus large et qui peuvent donc présenter un niveau de priorité supérieur.



Conseil n° 5 : Déterminez si la stratégie doit être : a) prioritaire ; b) abandonnée ; c) considérée comme moins prioritaire (par exemple, elle peut être mise de côté puis exécutée uniquement s'il reste des fonds disponibles après la mise en œuvre des stratégies présentant un niveau de priorité supérieur).

⁵ Veuillez consulter l'[outil 1.2 – Cadre conceptuel Construire pour durer](#) (section 1) pour en savoir plus sur les cinq fonctions essentielles du sous-secteur de l'EPE : 1) planification et budgétisation ; 2) mise en œuvre du programme scolaire ; 3) perfectionnement du personnel ; 4) participation des familles et des communautés ; 5) assurance qualité.

Questions directrices permettant de sélectionner et de hiérarchiser les stratégies d'EPE

Pour chaque stratégie d'EPE en cours d'élaboration, réfléchissez et répondez aux questions directrices ci-dessous afin de déterminer quelles stratégies doivent être sélectionnées et incluses en priorité dans le plan sectoriel d'éducation.

1. Portée de la stratégie et atteinte des objectifs et priorités fixés en matière d'EPE

- La stratégie répond-elle à une ou plusieurs problématiques sous-jacentes au sous-secteur de l'EPE ? Lesquelles ?
- La stratégie couvre-t-elle une ou plusieurs fonctions essentielles (planification, programmes scolaires, personnel, etc.) ou bien un ou plusieurs domaines thématiques du sous-secteur de l'EPE (accessibilité, qualité, équité, gouvernance, etc.) ? Lesquels ?
- Le cas échéant, la stratégie tient-elle compte des considérations liées à l'équité ? Par exemple, si la priorité concerne l'accès à l'EPE, la stratégie couvre-t-elle les enfants et les familles les plus défavorisés et les plus vulnérables (enfants en situation de handicap, issus de minorités ethniques et linguistiques ou vivant en zone rurale, filles, familles réfugiées ou déplacées, etc.) ?
- La stratégie (seule ou combinée à une autre stratégie) permet-elle d'atteindre les priorités et les objectifs fixés en matière d'EPE dans le plan sectoriel d'éducation ?
 - Quelles stratégies sont les plus nécessaires pour permettre la réalisation d'autres stratégies ? Justifiez votre réponse.
 - Quelles stratégies peuvent être combinées afin de maximiser les efforts et d'atteindre les priorités et les objectifs fixés en matière d'EPE ?
 - Quels sont les risques en cas d'échec de cette stratégie ?

2. Impact de la stratégie

- Quel est le degré d'impact prévu de cette stratégie (faible ou élevé) ? S'agit-il d'une stratégie de niveau national ou infranational ? Ou à plusieurs niveaux ?
 - La stratégie a-t-elle des chances de produire un **fort impact** avec des **ressources limitées** ?
 - La stratégie a-t-elle des chances de produire un **faible impact** avec **davantage de ressources** ?
- Quel est le degré d'efforts ou de capacités nécessaires pour mener à bien la stratégie ?
 - La réalisation de la stratégie nécessite-t-elle un **effort important** pour obtenir un **fort impact** ? Cela suppose-t-il des ressources/coûts élevés ou faibles ?
 - La réalisation de la stratégie nécessite-t-elle un **effort peu important** pour obtenir un **fort impact** ? Cela suppose-t-il des ressources/coûts élevés ou faibles ?
 - La réalisation de la stratégie nécessite-t-elle un **effort important** pour obtenir un **faible impact** ? Cela suppose-t-il des ressources/coûts élevés ou faibles ?
 - La stratégie permet-elle de maximiser les ressources disponibles pour obtenir un fort impact ? La stratégie peut-elle obtenir les meilleurs résultats possible compte tenu des capacités et des ressources disponibles ?
- La réussite de la stratégie requiert-elle des partenariats permettant de mutualiser les efforts afin d'obtenir un fort impact ? La stratégie requiert-elle une mise en œuvre à plus grande échelle ?

3. Capacités disponibles

- Existe-t-il des ressources, des capacités et des mécanismes pertinents et disponibles aux différents niveaux du système (national, régional, local) afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie, à savoir :
 - Ressources humaines ;
 - Ressources financières [remarque : celles-ci sont abordées plus en détail dans le plan d'action pluriannuel chiffré qui doit constituer un élément clé du processus de définition des priorités en fonction des ressources financières prévues] ;
 - Mécanismes de redevabilité, activités de communication et de coordination nécessaires à la réalisation des stratégies.

- Existe-t-il des informations sur les coûts et les avantages permettant d'établir le degré de priorité de la stratégie ?

Ces questions directrices concernant les capacités et les ressources actuellement disponibles pour mettre en œuvre les stratégies **vous aideront à déterminer quelles stratégies doivent être sélectionnées et incluses en priorité dans le plan sectoriel d'éducation.**

Si vous décidez de donner la priorité à une stratégie qui nécessite des capacités et des ressources supplémentaires, celle-ci devra faire l'objet d'une analyse plus poussée dans le cadre d'une évaluation des capacités de mise en œuvre, laquelle pourra aboutir à l'élaboration de stratégies et d'activités complémentaires de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources.

Pour savoir comment évaluer rapidement les capacités de mise en œuvre, veuillez consulter l'outil « [4.2 – Liste de contrôle : évaluation des capacités et de la faisabilité de la mise en œuvre de l'EPE dans le cadre du plan sectoriel d'éducation](#) ».

Modèle : Définition des stratégies prioritaires du sous-secteur de l'EPE

Ce modèle vous aidera à consigner et à structurer les réflexions issues de vos réponses aux questions directrices et aux conseils fournis dans le présent document en vue de sélectionner et de définir les stratégies d'EPE à inclure en priorité dans le plan sectoriel d'éducation. Il vous permet ainsi qu'au groupe de travail technique sur l'EPE d'analyser de manière systématique chacune des stratégies envisagées en matière d'EPE afin de sélectionner en priorité les plus prometteuses et les plus réalistes.

La première ligne du tableau ci-dessous présente des exemples d'analyses et de réflexions qui peuvent être consignées dans ce modèle afin de mieux éclairer vos décisions quant aux stratégies prioritaires en matière d'EPE. Les colonnes « Capacités/ressources disponibles aux fins de réalisation de la stratégie » et « Capacités/ressources nécessaires aux fins de réalisation de la stratégie » vous permettront d'orienter votre réflexion sur le sous-secteur de l'EPE et la capacité globale du système éducatif à mettre en œuvre les stratégies et les activités du plan sectoriel d'éducation (voir à ce propos l'outil « [4.2 – Liste de contrôle : évaluation des capacités et de la faisabilité de la mise en œuvre de l'EPE dans le cadre du plan sectoriel d'éducation](#) »).

1. Reportez dans ce tableau les réflexions issues de vos réponses aux questions directrices et aux conseils fournis dans le présent document en vue de sélectionner et de définir les stratégies prioritaires. Les deux premières lignes du tableau sont des exemples.

Fonction essentielle	Stratégie	Problématique(s) sous-jacente(s) ciblée(s) par la stratégie	Importance relative de la stratégie (impact prévu, portée, lien avec les autres stratégies ou interventions en cours, degré d'urgence)	Capacités/ressources disponibles aux fins de réalisation de la stratégie	Capacités/ressources nécessaires aux fins de réalisation de la stratégie	Observations : stratégie prioritaire, abandon de la stratégie ou stratégie faiblement prioritaire
Programmes scolaires	Renforcer la formation des enseignants en matière de mise en œuvre des programmes scolaires	Les enseignants de l'EPE ne sont pas formés aux programmes spécifiques à l'EPE ; ils appliquent les programmes scolaires du primaire dans les établissements préscolaires.	Stratégie ciblant la formation initiale et continue (c'est-à-dire les enseignants en formation et les enseignants en poste). Stratégie reliée et compatible avec l'initiative en cours visant à réformer la formation des enseignants. Stratégie à fort impact et d'une importance fondamentale car elle accroît la qualité et l'efficacité des programmes d'EPE nécessaires à l'atteinte de priorités plus globales (amélioration de la préparation à la scolarité).	Programme actuel de formation des enseignants à l'EPE. Inspecteurs et responsables régionaux de l'éducation formés au programme actuel de formation des enseignants à l'EPE. Organisations non gouvernementales partenaires (aux niveaux national et régional) assurant la formation continue des enseignants de l'EPE. Possibilité de coordination dans le cadre de la réforme globale de la formation des enseignants.	D'importantes ressources sont nécessaires pour obtenir un fort impact, notamment : Des compétences techniques pour réviser le programme de formation initiale des enseignants à l'EPE, obsolète, et former les instituts de formation initiale au programme révisé. Des compétences techniques pour revoir les mécanismes d'assurance qualité (formulaires/protocoles d'inspection) et contrôler la mise en œuvre du programme révisé de formation initiale des enseignants Des efforts de coordination et d'ajustement des programmes scolaires visant à harmoniser les approches des organisations non gouvernementales en matière de formation continue des enseignants avec le programme de formation initiale révisé selon les normes nationales applicables. Des financements destinés à former les inspecteurs et responsables régionaux de l'éducation pour leur permettre de diffuser une adaptation du programme révisé de formation initiale des enseignants auprès des prestataires de services publics existants.	Stratégie considérée comme hautement prioritaire en raison de son impact et de son importance pour accroître la qualité et l'efficacité de l'EPE.

Fonction essentielle	Stratégie	Problématique(s) sous-jacente(s) ciblée(s) par la stratégie	Importance relative de la stratégie (impact prévu, portée, lien avec les autres stratégies ou interventions en cours, degré d'urgence)	Capacités/ressources disponibles aux fins de réalisation de la stratégie	Capacités/ressources nécessaires aux fins de réalisation de la stratégie	Observations : stratégie prioritaire, abandon de la stratégie ou stratégie faiblement prioritaire
Planification et budgétisation	Plaider pour une augmentation des financements en vue d'améliorer l'accès à des services de développement de la petite enfance de qualité et inclusifs, notamment en matière d'EPE, en faveur des enfants réfugiés, déplacés et migrants.	<p>Les enfants réfugiés, déplacés et migrants ont un accès limité voire inexistant aux services publics d'EPE et de développement de la petite enfance en raison des obstacles suivants : inscription conditionnée à une obligation de résidence officielle, manque de place dans les classes d'EPE existantes, absence de transports vers les centres d'EPE, ou absence de services d'EPE dans les communautés d'accueil ou les sites/camps hébergeant les populations déplacées, réfugiées et migrantes.</p> <p>Méconnaissance des décideurs et faible demande des parents et des personnes s'occupant d'enfants quant à l'importance de privilégier l'investissement en faveur des expériences vécues au cours de l'enfance (soins attentifs et adaptés, apprentissage précoce par le jeu, etc.), lesquelles constituent le fondement de la réussite et de la résilience tout au long de la vie, de la cohésion familiale et sociétale et de sociétés durables et pacifiques.</p> <p>Coordination insuffisante entre les différentes entités : mécanismes nationaux d'urgence, d'intervention face aux catastrophes et d'aide aux réfugiés ; secteurs chargés de la prestation des services aux différents niveaux du système (par exemple, secteur de l'éducation) ; groupes de travail techniques nationaux sur l'EPE ; et mécanismes internationaux de coordination et de financement de l'aide humanitaire aux réfugiés coordonnant la prestation et le suivi des services d'EPE.</p> <p>Méconnaissance – à tous les niveaux du système d'éducation – de modèles de services d'EPE différents et économiques pouvant être déployés à grande échelle pour fournir des services de qualité et inclusifs dans les zones isolées, notamment dans les situations de crise et d'accueil de réfugiés.</p>	<p>Stratégie reliée et compatible avec les engagements nationaux en faveur de l'amélioration de l'accès au développement de la petite enfance en vue d'atteindre les résultats fixés en matière d'EPE pour les enfants vulnérables.</p> <p>Urgence : Stratégie urgente (intervention requise dans les six mois) : offrir aux enfants réfugiés, déplacés et migrants un meilleur accès à une EPE de qualité les protège des pires effets de l'adversité et favorise leur développement physique, émotionnel et cognitif.</p> <p>Impact prévu : fort impact potentiel car il est très probable que ces enfants restent déplacés pendant 10 ans en moyenne. L'absence de préparation favorable au développement de ces enfants aura des effets à long terme sur les résultats scolaires nationaux et la prospérité économique future.</p>	<p>Des données probantes telles que l'estimation des dépenses consacrées à l'EPE par élève peuvent être utilisées pour appuyer l'affectation de fonds aux populations réfugiées, déplacées ou migrantes, en tenant compte du fait que des ressources supplémentaires pourront être nécessaires afin d'atténuer les répercussions liées à la situation de ces populations (traumatismes, déplacements, pauvreté, malnutrition, etc.).</p> <p>Autorités scolaires locales et partenaires non gouvernementaux Chefs de file i) ayant une connaissance directe des services locaux d'EPE disponibles ou non auprès des différents types de prestataires, des services demandés et du nombre estimé de jeunes enfants déplacés, réfugiés et migrants nécessitant des services dans leur zone géographique, et ii) en mesure de défendre la cause de ces groupes afin de peser sur les priorités nationales.</p> <p>Prestataires de services d'EPE (professionnels, communautaires) ayant fourni des services d'éducation différents, peu onéreux, de qualité et inclusifs dans certaines zones géographiques, et ayant démontré le recours à des pratiques pouvant permettre le déploiement à grande échelle de modèles à faible coût.</p>	<p>Données démographiques relatives aux populations de personnes réfugiées, déplacées ou migrantes (nombre, zone géographique, âge, genre, handicap, langue).</p> <p>Appui technique et financier à la réalisation de simulations de coûts intégrant les stratégies et les activités de préparation et d'intervention (notamment en matière d'EPE).</p> <p>Appui technique et financier en vue de conseiller les acteurs nationaux sur l'élaboration des plans et des budgets d'EPE, l'objectif étant de faire en sorte que ces derniers soient adaptés aux situations de crise et garantissent la continuité des possibilités d'apprentissage préscolaire pour ces populations.</p> <p>Plateformes de services intégrés, groupes de travail nationaux et sectoriels déjà en place et partenariats entre les acteurs intervenant auprès des enfants vulnérables, grâce à une mobilisation ciblée des ressources en vue de créer un environnement favorable au développement des enfants.</p>	Stratégie considérée comme hautement prioritaire pour promouvoir l'obtention de résultats équitables en faveur de tous les enfants dans les domaines de l'EPE et du développement de la petite enfance.

Fonction essentielle	Stratégie	Problématique(s) sous-jacente(s) ciblée(s) par la stratégie	Importance relative de la stratégie (impact prévu, portée, lien avec les autres stratégies ou interventions en cours, degré d'urgence)	Capacités/ressources disponibles aux fins de réalisation de la stratégie	Capacités/ressources nécessaires aux fins de réalisation de la stratégie	Observations : stratégie prioritaire, abandon de la stratégie ou stratégie faiblement prioritaire

- 2 Avec le groupe de travail technique sur l'EPE, vous pouvez également définir un code couleur afin d'attribuer un « score » aux stratégies, ou vous pouvez dégager un consensus – à partir des informations disponibles sur les stratégies qui devraient a) être incluses dans le plan sectoriel d'éducation ; b) abandonnées ; ou c) considérées comme moins prioritaires (par exemple, celles-ci peuvent être mises de côté puis exécutées uniquement s'il reste des fonds disponibles après la mise en œuvre des stratégies présentant un niveau de priorité supérieur).

Questions directrices visant à concevoir les activités

Lorsque vous aurez sélectionné les stratégies d'EPE prioritaires, il vous faudra définir les activités qui permettront leur mise en œuvre. Les **activités** désignent des actions spécifiques ou des tâches individuelles exécutées de manière séquentielle en vue de mener à bien une stratégie. Elles sont assorties d'échéances et mesurables. Les activités seront détaillées dans le plan opérationnel (calendrier, rôles et responsabilités, coûts)⁶.

EXEMPLES

Une stratégie visant à « élargir la prestation de services préscolaires et améliorer l'état des établissements préscolaires » peut inclure les activités suivantes :

- Cartographier l'offre et la demande de services d'EPE afin de déterminer les travaux de construction requis pour permettre l'accessibilité ou l'élargissement des services ;
- Définir les zones présentant des besoins de construction et de rénovation prioritaires (en tenant compte des considérations liées à l'équité) ;
- Concevoir les plans de construction de nouveaux établissements préscolaires ou de rénovation des établissements existants dans les zones prioritaires ;
- Recenser les modèles de services d'EPE différents et flexibles permettant d'atteindre les populations les plus marginalisées, notamment les enfants en situation de handicap ou issus de minorités ethniques ou linguistiques.

Une stratégie visant à « dispenser aux enfants d'âge préscolaire un programme d'enseignement amélioré conforme aux normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance » peut inclure les activités suivantes :

- Examiner les programmes scolaires existants du point de vue de leur exhaustivité et de leur adéquation au niveau de développement des enfants en s'appuyant sur les normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance ;
- Réviser les programmes scolaires existants afin d'y intégrer les normes relatives à l'apprentissage et au développement de la petite enfance ;
- Mettre au point une stratégie de communication afin de diffuser le programme scolaire actualisé et d'informer les familles et les communautés sur ce dernier ;
- Élaborer une stratégie de formation des enseignants (nouveaux ou déjà en poste) sur le programme scolaire actualisé.

Cet outil fournit des questions directrices à utiliser pour concevoir les activités qui appuieront la mise en œuvre de vos stratégies. Veuillez noter que l'élaboration des activités et leur intégration au plan opérationnel s'inscrivent dans un processus itératif qui permet de définir les activités prioritaires moyennant certains arbitrages. Par exemple, si le chiffrage du plan sectoriel d'éducation met en évidence des déficits de financement (voir l'outil « [3.3 Conseils, liste de contrôle et exemples : modèles de simulation appliqués à l'EPE](#) »), il conviendra de déterminer si les activités moins prioritaires doivent être révisées, reportées ou annulées.

Questions directrices sur le contenu des activités

1. Quelles sont les activités spécifiques nécessaires pour mener à bien la stratégie ? Pourquoi ? Comment seront-elles réalisées ?
2. Les activités sont-elles suffisamment claires et précises ? (Par exemple, une activité intitulée « rechercher des partenaires locaux potentiels » sera trop vague, tandis qu'une activité intitulée « rechercher des partenaires locaux potentiels et présélectionner trois à cinq organisations » sera plus précise.)
3. Les activités s'appuient-elles sur les interventions et les initiatives en cours (dans le secteur et le sous-secteur) et sont-elles menées en lien avec les efforts/initiatives d'autres secteurs (santé, nutrition, protection sociale, etc.) ?

⁶ Pour en savoir plus sur le plan opérationnel, veuillez vous référer à l'outil « [4.1 – Recommandations : l'intégration de l'EPE au plan opérationnel au moyen de composantes, solides](#) » (section 4). Pour en savoir plus sur la définition des cibles et des indicateurs relatifs aux activités, veuillez consulter l'outil « [3.2 – Critères, recommandations et listes de contrôle : définition des indicateurs et des objectifs en matière d'EPE](#) ».

4. Existe-t-il des « solutions » éprouvées concrètes et réalisables (qui pouvez-vous prendre pour référence, quelles expériences peuvent vous inspirer, etc.) ?
5. Dans quelle mesure les activités sont-elles réalisables ?

Questions directrices sur l'ordonnement et la hiérarchisation des activités

1. Quelle est la durée prévue de chaque activité ?
2. Quelles activités doivent être achevées avant de pouvoir en commencer d'autres ?
3. Quelles activités peuvent être terminées après avoir achevé d'autres activités ?
4. Quelles activités sont les plus importantes pour mener à bien la stratégie ?

EXEMPLE

Voici des exemples d'activités pouvant être réalisées afin de mettre en œuvre les stratégies d'EPE et d'atteindre les objectifs fixés dans ce domaine.

Objectif : accueillir les enfants en situation de handicap dans toutes les écoles maternelles

Stratégies définies en matière d'EPE : i) cibler les jeunes enfants en situation de handicap pouvant être accueillis dans les écoles maternelles non spécialisées ; ii) renforcer les capacités des enseignants de maternelle pour leur permettre d'avoir recours à des pratiques pédagogiques inclusives d'intégration et d'accompagnement des enfants en situation de handicap ; iii) fournir des supports d'enseignement et d'apprentissage adaptés et des équipements d'assistance aux enfants en situation de handicap.

Comment pouvez-vous mettre en œuvre les stratégies en vue d'atteindre l'objectif fixé ?

Quelques exemples d'activités :

- i) Recenser les caractéristiques démographiques des enfants en situation de handicap – les jeunes enfants sont-ils examinés en vue de déceler d'éventuels handicaps ? Si oui, par qui ? Où sont regroupées/consignées les informations recueillies, et qui a accès à ces informations (nombre d'enfants, zone géographique) ? Tous les enfants en situation de handicap ont-ils accès à l'enseignement préprimaire ? Pourquoi ? Quels sont les obstacles ? Quels partenaires clés sont nécessaires pour mettre en œuvre les stratégies ?
- ii) À partir des résultats de l'analyse ci-dessus, établir des données de référence et élaborer un programme pilote d'éducation inclusive à destination des écoles maternelles (définir les zones pilotes).
- iii) Former les enseignants des zones pilotes à la détection du handicap chez les enfants.
- iv) Former les enseignants des zones pilotes dans les domaines suivants : communication avec les familles et les personnes s'occupant d'enfants en vue de réduire les obstacles (liés aux comportements et croyances, notamment) qui empêchent les enfants en situation de handicap d'accéder à l'enseignement préprimaire ; pratiques pédagogiques de soutien aux enfants d'âge préprimaire en situation de handicap (mise en place et utilisation de techniques spécialisées, de programmes pédagogiques individualisés et de supports d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux enfants handicapés) ; techniques d'accompagnement des enfants et de leur famille à l'utilisation des équipements d'assistance en classe et à la maison en partenariat avec les professionnels de santé (conseils, appui, etc.).
- v) Concevoir et fournir aux écoles maternelles des zones pilotes, en fonction de leurs besoins, des outils de diagnostic, des supports d'enseignement et d'apprentissage adaptés et des équipements d'assistance à destination des enfants en situation de handicap.
- vi) Encourager les visites d'échange entre établissements préscolaires et primaires afin d'accompagner le passage des jeunes enfants en situation de handicap à l'école primaire.
- vii) Évaluer le programme pilote d'éducation inclusive des jeunes enfants.
- viii) Réviser ou harmoniser les documents stratégiques et réglementaires à partir des résultats de cette évaluation (directives, normes, etc.).
- ix) Généraliser l'éducation inclusive des jeunes enfants (étendre les activités à d'autres zones).